

Votre commune se veut-elle inclusive ?

À un mois de la clôture des signatures de la charte communale, découvrez la liste des communes qui s'engagent à inclure les personnes en situation de handicap et celles qui ont refusé de le faire !

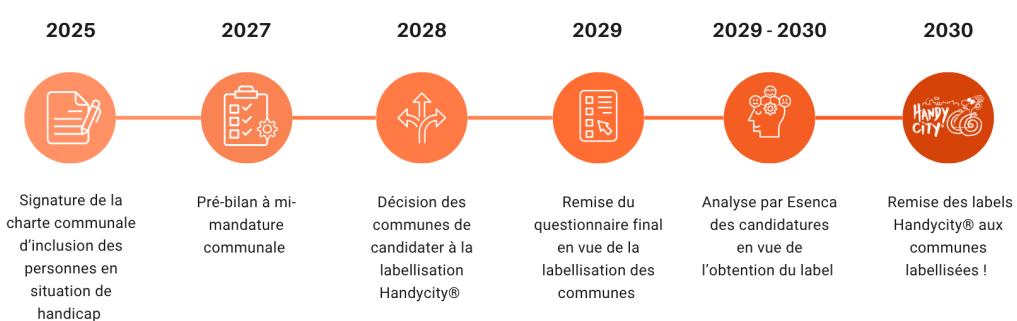
Une personne en situation de handicap, de maladie grave, chronique et invalidante est une citoyenne au même titre qu'une personne valide. Elle ne peut être discriminée en raison de son handicap et doit avoir accès à l'ensemble des services qu'une société dispense : enseignement, emploi, logement... Rappelons que la Belgique a signé et ratifié la convention ONU de la personne en situation de handicap en 2009. Elle s'est engagée à faire de l'inclusion une réalité !

Au regard de cela et depuis près de 25 ans, Esenca accompagne, soutient et conseille les communes dans leurs démarches d'inclusion des personnes en situation de handicap, dès la signature de la charte d'inclusion de la personne en situation de handicap et en vue de l'obtention du label Handycity®. Pourquoi ? **Parce que la commune est le premier lieu de vie de toute personne et il se doit d'être accessible et inclusif.** Esenca identifie cinq domaines d'action où la commune agit :

1. La fonction consultative - la sensibilisation
2. L'accueil de la petite enfance - l'intégration scolaire et parascolaire
3. L'emploi
4. L'accessibilité plurielle : informations, transports, parkings
5. L'inclusion dans les loisirs : sport, culture, nature, événements

DE LA SIGNATURE DE LA CHARTE AU LABEL HANDYCITY®

Les différentes étapes du projet



Les communes signataires de la charte : En date du mardi 3 juin 2025

Brabant Wallon

1. Beauvechain
2. Ittre
3. Nivelles
4. Ottignies Louvain La Neuve
5. Perwez
6. Rebecq
7. Tubize
8. Waterloo

Bruxelles

1. Anderlecht
2. Saint-Josse-Ten-Noode

Centre, Charleroi & Soignies

1. Aiseau-Presles
2. Beaumont
3. Charleroi
4. Châtelet
5. Courcelles
6. Ecaussinnes
7. Fleurus
8. Fontaine L'Evêque
9. Manage
10. Momignies
11. Montigny-le-Tilleul
12. Seneffe
13. Sivry-Rance
14. Soignies
15. Thuin

Liège

1. Amay
2. Anthisnes
3. Beyne-heusay
4. Comblain au Pont
5. Dison
6. Donceel
7. Esneux
8. Geer
9. Herstal
10. Jalhay
11. Juprelle
12. Marchin
13. Plombières
14. Remicourt
15. Soumagne
16. Stavelot
17. Trois Ponts
18. Verviers
19. Waimes
20. Wanze
21. Waremme
22. Wasseiges

Luxembourg

1. Arlon
2. Bertrix
3. Bouillon
4. Florenville
5. Hotton
6. Houffalize
7. Libin
8. Libramont-Chevigny
9. Manhay

10. Marche en Famenne

11. Musson
12. Paliseul
13. Rendeux
14. Rouvroy
15. Tintigny
16. Wellin

Mons Wallonie picarde

1. Beloeil
2. Comines Warneton
3. Hensies
4. Honnelles
5. Leuze-en-Hainaut
6. Mouscron
7. Pecq
8. Quaregnon

Namur

1. Andenne
2. Anhée
3. Dinant
4. Fernelmont
5. Gesves
6. Mettet
7. Rochefort
8. Viroinval
9. Vresse sur Semois

Les communes ayant refusé de signer la charte : En date du mardi 3 juin

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1. Aubel | 9. Herbeumont |
| 2. Burg Reuland | 10. Jurbise |
| 3. Cerfontaine | 11. Merbes le Château |
| 4. Ferrières | 12. Ouffet |
| 5. Frasnes Lez Anvaing | 13. Philippeville |
| 6. Gerpinnes | 14. Quévy |
| 7. Gouvy | 15. Stoumont |
| 8. Grâce Hollogne | |

La population peut encore interroger sa commune si elle n'est pas dans la liste ou pour connaître les raisons de refus. Nous avons rédigé [une lettre type d'interpellation](#) disponible sur notre site. Elle peut bien sûr être personnalisée.

Ensemble, nous pouvons construire une commune inclusive !

Une inclusion qui profite à tout le monde

Notre ASBL milite depuis plus de 100 pour une société inclusive, solidaire et accessible. C'est pour cela que nous proposons différents projets et campagnes pour y parvenir. Ce qui est réalisé pour les personnes en situation de handicap bénéficie à l'ensemble de la population. Les communes signataires de la Charte Esenca doivent choisir au minimum deux thématiques de travail pour la mandature communale et suivre l'ensemble des étapes avant de se porter candidates au label. L'inclusion est un processus sur le long terme.



Depuis plus de 20 ans, l'ASBL Esenca accompagne les communes en Fédération Wallonie-Bruxelles dans leurs démarches d'inclusion des personnes en situation de handicap, de maladies graves, chroniques et invalidantes via :

- la signature de la **Charte communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap** et un engagement sur au moins 2 points de la charte juste après chaque élection communale
- un accompagnement pendant 6 ans
- une évaluation des actions menées à mi-mandat
- la labellisation **Handycity®** ou non en fin de mandature.



Votre commune s'engage-t-elle pour l'inclusion ? Si oui, vous trouverez son nom sur notre site : www.esenca.be. Sinon, pourquoi ne pas l'interpeller ? Nous avons rédigé un courrier type téléchargeable sur notre site.



Les communes ont jusqu'au 30 juin pour signer et s'engager pour l'inclusion !



INFO

Esenca

esenca.handycity@solidaris.be

02 515 17 56



Avec le soutien de :



Plus d'informations sur la charte et le label

Handycity® :

Rose EBOKO – rose.eboko@solidaris.be – 02 515 17 56

Contact presse :

Manon COOLS – manon.cools@solidaris.be - 0473 53 05 57

La campagne s'organise avec le soutien de :



Esenca

Esenca - anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée – défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handyalogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handyalogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.

Chaque initiative, petite ou grande, peut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, **Esenca s'adapte aux réalités des communes** tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers**. Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne**. Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contact

Tél. : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE